



La Lettre du COEPIA

L'actualité de l'information publique : information administrative, données publiques, publication

N°37 – Juin 2016

gouvernement.fr/coepia

[>> Entretien avec Yves Hirrien \(CNAF\) : la démarche Prime d'activité dématérialisée](#) >> [Epsilon, bibliothèque numérique de la statistique publique française](#) >> [Le rapport 2015 de l'Administrateur général des données](#) >> [Union européenne : plan d'action 2016-2020 pour l'administration en ligne](#) >> [Actualité : agenda, initiatives](#)

ENTRETIEN : YVES HIRRIEN (SOUS-DIRECTEUR, CNAF)

>> La démarche Prime d'activité 100% dématérialisée, 100% personnalisée



Six mois après l'entrée en vigueur de la démarche entièrement dématérialisée pour la « prime d'activité », Yves Hirrien, sous-directeur à la CNAF, revient sur le fonctionnement et les enjeux de ce dispositif. Cette expérience est notamment étudiée par le COEPIA dans le cadre de ses travaux sur l'inclusion numérique.

« Le développement du numérique nécessite corrélativement de faire progresser l'accessibilité aux services et de développer une véritable politique d'inclusion numérique »

Photo : Jean-François Deroubaix

Qu'est-ce que la Prime d'activité 100% dématérialisée ? Comment fonctionne ce dispositif ?

Y.H. : Gérée par la branche Famille de la Sécurité sociale, la Prime d'activité se substitue au Revenu de solidarité active (volet activité) et à la Prime pour l'emploi. Elle a vocation à soutenir les travailleurs aux ressources modestes et le retour à l'emploi. Son entrée en vigueur le 1er janvier 2016, a été l'occasion de promouvoir l'inclusion numérique. Nous avons fait le choix de l'innovation en nous orientant vers une démarche « 100% dématérialisée, 100% personnalisée ». C'est une première pour le service public des Allocations familiales. Cela signifie que l'ensemble des démarches se réalise sur le

site caf.fr sans aucune demande papier, ni pièce justificative. Concrètement, l'utilisateur peut aujourd'hui calculer le montant de sa Prime d'activité, faire ensuite sa demande de prestation, puis, tous les trois mois, déclarer ses ressources en quelques clics.

Une telle innovation nécessite un accompagnement de la part des caisses d'Allocations familiales (Caf) et de leurs partenaires. Il nous faut, ensemble, renforcer la relation avec l'utilisateur tout au long de son parcours.

The screenshot shows the website interface for 'La Prime d'activité'. At the top, there is a navigation menu with links like 'Qui sommes-nous ?', 'Presse', 'Partenaires', etc. Below that is a banner with the text 'Bienvenue sur le site des Allocations familiales'. The main content area is titled 'La Prime d'activité' and includes a 'Cliquez ici' button. A sidebar on the left lists various services and information. A right sidebar contains a 'Je fais ma simulation' button and an 'Accès direct' button. The page also features a search bar and a 'Visite guidée' button.

Si les usagers sont désormais obligés de faire cette démarche en ligne, comment les accompagnez-vous dans cette évolution, en particulier les plus fragiles ?

Y.H. : Je parlerais plutôt d'opportunité pour le public de pouvoir faire ses démarches en ligne.

La branche Famille de la Sécurité sociale connaît comme l'ensemble des services publics, une évolution rapide des attentes de ses usagers. Notre baromètre annuel qui permet de suivre l'expression des attentes et de la satisfaction des usagers est sans ambiguïté sur la question du numérique : 70% des sondés attendent des Caf qu'elles proposent un service dématérialisé pour effectuer leurs démarches. Cette attente massive, légitime, fait désormais partie de la feuille de route des Allocations familiales.

Toutefois, la mise en place de la Prime d'activité a aussi agi comme un révélateur pour la branche Famille, le développement du numérique nécessite corrélativement de faire progresser l'accessibilité aux services et de développer une véritable politique d'inclusion numérique. La dématérialisation des services est génératrice de gains de productivité, mais elle s'accompagne de risques, puisque 10 à 20% des usagers sont encore en difficulté face au numérique. Ce risque concerne aussi certains agents des Caf. La démarche « 100% dématérialisée » devait, par conséquent, être accompagnée de trois garanties pour l'allocataire : une garantie d'accès, d'accompagnement et de facilitation au numérique. Une garantie d'accessibilité aux services et une garantie de personnalisation de la relation.

De façon plus générale, comment les Caf peuvent-elles rester accessibles à leurs usagers les plus éloignés du numérique ?

Y.H. : Les Allocations familiales sont un service public. À ce titre, il nous faut à la fois agir pour tous nos allocataires et veiller particulièrement à bien accompagner les publics les plus fragiles.

La stratégie de la branche Famille est de participer activement à la politique d'inclusion numérique qui constitue de fait un vecteur d'accès aux droits. Elle est une condition du lien social.

Si des parcours généraux sont dédiés aux personnes utilisatrices régulières d'internet, des parcours

attentionnés ont été mis en place par les Caf et leurs partenaires pour le public moins ou non familier de l'outil.

Pour faciliter l'inclusion numérique, la branche Famille garantit une offre d'accompagnement étendue qui repose sur la présence d'un point d'accès numérique dans les 1 600 bassins de vie en métropole et dans les DOM (83% des bassins de vie à juin 2016).

Il existe aujourd'hui à la fois des espaces multi-services dans les Caf, des structures relais labellisées « points relais Caf » pour les partenaires qui assurent une fonction de facilitation administrative et numérique comme les Maisons de service au public et des points numériques Caf pour les partenaires qui exercent une fonction de facilitation à l'usage d'internet comme La Poste par exemple.

Autrement dit, nous offrons au public l'accessibilité par le maintien d'un réseau d'accueil important, la mobilisation de partenaires relais pour accroître la présence territoriale, la mise à disposition de plusieurs canaux de contact (caf.fr, courriel, téléphone, courrier, borne) et la progression des engagements de service avec, par exemple, 85% des rendez-vous pris en moins de cinq jours. Enfin, nous proposons une personnalisation de la relation par le rendez-vous pour les situations de vulnérabilité, d'isolement, de fragilité sociale ou pour les cas plus complexes.

Développer les partenariats pour démultiplier votre présence sur le terrain ne complique-t-il pas votre relation avec l'utilisateur ?

Y.H. : Nos partenaires jouent un rôle important dans le succès de la dématérialisation, en orientant le public et en lui proposant des points d'accès dédiés. Avec eux, nous souhaitons assurer une véritable couverture du territoire, de façon à ce qu'il n'y ait pas de barrière au bénéfice des prestations familiales et sociales. Ce formidable maillage est notre meilleure chance d'accélérer l'accès aux droits des bénéficiaires potentiels qui reste l'objectif premier de la branche Famille.

En lien avec nos partenaires, nous avons à progresser pour avoir avec l'utilisateur une relation plus fluide, un contact plus efficace avec moins « d'allers / retours » dans nos échanges. La recherche du contact utile est une valeur que nous partageons avec nos usagers.

À cet effet, nous voulons mieux diagnostiquer les besoins de l'utilisateur pour l'orienter vers l'interlocuteur le plus pertinent au regard de sa situation familiale et sociale et de son profil numérique. Pour ce faire, nous travaillons aujourd'hui sur quatre types de partenariat bien identifiés : le premier est lié à la présence sur le territoire et aux services. Le deuxième concerne l'illettrisme. Les deux derniers sont liés à la médiation numérique et au handicap.

Avec la dématérialisation croissante, comment évoluent les métiers des agents de la branche Famille et comment les accompagnez-vous ?

Y.H. : Bien accompagner les allocataires dans une démarche d'inclusion numérique signifie pour les caisses d'Allocations familiales, disposer de personnels qualifiés et formés au bon usage d'internet, ainsi qu'à toutes les démarches dématérialisées accessibles sur le site caf.fr.

C'est notamment le rôle des conseillers de service à l'utilisateur qui sont présents dans les espaces « Caf en libre-service » pour aider le public à réaliser ses démarches sur des ordinateurs mis à sa disposition.

L'enjeu est de taille. Accompagner au numérique c'est aussi accompagner à la citoyenneté, c'est aider l'utilisateur à être autonome, le rendre acteur de ses démarches et de son insertion sociale.

L'autonomisation croissante de l'utilisateur modifie significativement les métiers, en particulier celui de gestionnaire conseil allocataire. D'une activité de saisie prédominante, le contenu du métier va évoluer sensiblement vers des activités de gestion des dossiers complexes, de maîtrise des risques et de conseil aux allocataires. Le contenu du travail s'en trouvera enrichi, mais son exigence aussi. Cette évolution peut générer des craintes légitimes que nous devons entendre, analyser et prendre en charge avec une politique de ressources humaines adaptée.

// Yves Hirrien

Yves Hirrien est sous-directeur à la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), responsable du département appui à la relation de service et au métier (Darsem).

Au sein de la direction du réseau de la Cnaf, le Darsem est organisé en deux pôles :

- « La relation de service » travaille à la modernisation de l'offre au public et des processus de gestion concernant l'accueil, la téléphonie, le site caf.fr, les applications mobiles, la simplification et la dématérialisation des écrits, les campagnes emailing, les bornes interactives et les réclamations.
- « L'appui au métier » élabore des offres tant pour les agents que pour les allocataires et les partenaires. Il pilote le centre national d'appui au métier (Cnam). Dans ce cadre, il participe à l'évolution des interfaces homme/machine en associant les utilisateurs en amont des changements. La documentation, la formation, les didacticiels et aides en ligne, l'ergonomie, les tests usagers et impacts métiers constituent le champ d'activité de ce pôle.

Le Darsem intègre aussi la direction du projet transversal Eden (environnement digital et écosystème numérique) qui veille à la bonne coordination des portails : agents, usagers et partenaires.

[Retour au sommaire](#)

PUBLICATION

>> Epsilon, bibliothèque numérique de la statistique publique française



Epsilon, la bibliothèque numérique de la statistique publique française, a été présentée en mai au COEPIA, qui étudie la question de l'accès et de l'archivage des publications administratives. Avec plus de 27 000 publications de l'Insee et des services statistiques ministériels, Epsilon donne accès, par des adresses pérennes, à la fois à des publications récentes produites sous forme numérique et à des publications plus anciennes sur papier qui ont été numérisées.

Début juin 2016, plus de 27 000 publications de l'Insee et des services statistiques ministériels sont accessibles sur la bibliothèque numérique Epsilon, et ce nombre augmente d'environ 6 000 par an. Epsilon a été constitué selon les normes des « archives ouvertes » de façon à pouvoir communiquer avec d'autres entrepôts analogues, par exemple les bibliothèques numériques Gallica de la BnF et Isodore du CNRS. Il donne accès, par des adresses pérennes, à la fois à des publications récentes produites sous forme numérique et à des publications plus anciennes sur papier qui ont été numérisées.

Un souci partagé par de nombreux organismes éditeurs est de fournir un accès en ligne à l'ensemble de leurs publications, y compris celles qui à l'origine ont été publiées sur papier. Il est également important que ces publications soient accessibles par des adresses électroniques pérennes et que les bibliothèques numériques ainsi créées puissent communiquer entre elles pour faciliter l'accès à la fois aux publications elles-mêmes et à leurs métadonnées descriptives (notices de catalogue).

« Archives ouvertes »

Les raisons principales de l'apparition vers le milieu des années 1990 des concepts d'« archive ouverte » (open archive) et de libre accès aux publications scientifiques ont été d'une part, la hausse de prix des abonnements aux revues papier et électroniques, dans un contexte de stagnation des budgets des bibliothèques universitaires ; d'autre part, le développement rapide de l'Internet et la prise de conscience de l'impact de la diffusion des publications via ce média.

D'importantes déclarations internationales sont issues des « initiatives » lancées à Santa Fe en 1999 et à Budapest en 2002. Elles incluent la mise en place de normes sur les « données » (publications) et les « métadonnées » (notices de catalogue). Ces normes permettent d'accéder aux publications d'autres entrepôts construits selon les mêmes normes et d'en « moissonner » les métadonnées (OAI-PMH = Open Archive Initiative – Protocol for Metadata Harvesting).

C'est ainsi qu'ont été constituées de nombreuses bibliothèques numériques, avec une organisation sous forme de « réservoir » ou d'« entrepôt » de documents (repository), c'est-à-dire de sites où les documents sont en libre accès. Les chercheurs (ou les éditeurs) y déposent leurs articles en texte intégral dans le respect des droits d'auteur.

Pas seulement les publications récentes du site insee.fr

La rubrique Publications du site www.insee.fr contient généralement des publications récentes, issues d'une édition en ligne. C'est pourquoi deux grands enjeux ont été confiés à la bibliothèque de l'Insee. Le premier est de fournir un accès en ligne au catalogue de l'ensemble des publications dont elle dispose, y compris celles dont l'Insee n'est pas le service éditeur. Le second est d'offrir un accès en ligne au plus grand nombre possible de publications du système statistique public français, et notamment à celles qui à l'origine ont été publiées sur papier.

Epsilon (« Entrepôt de Publications statistiques – SILO Numérique ») est un entrepôt de publications numériques respectant la norme OAI (archives ouvertes). Il a vocation à accueillir les publications électroniques de l'Insee, nationales et régionales, et des services statistiques ministériels (SSM). Des URL stables assurent la citabilité des documents, et un archivage pérenne garantit leur sauvegarde.

// L'Insee et la statistique publique

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est une direction générale du ministère de l'Économie et des finances. Il a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire. Il conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. L'Insee a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33) et l'une de ses attributions fixées par le décret n°46-1432 du 14 juin 1946 (titre 1er, article 1er), est « de diffuser ou de publier s'il y a lieu les résultats de ses travaux ». À l'Insee, l'édition, autrefois toujours sur papier, est aujourd'hui presque toujours sur support électronique, avec diffusion sur le site www.insee.fr. Ouvert en 1997, ce site est en cours de rénovation. Une première version du nouveau site sera ouverte à la fin 2016, et la version finale est prévue au second semestre 2017. Le service statistique public comprend l'Insee et les services statistiques ministériels (SSM). Le décret du 3 mars 2009 modifié par l'arrêté du 1er février 2016 a défini une liste de 17 SSM. Les statistiques publiques regroupent l'ensemble des productions issues : des enquêtes statistiques dont la liste est arrêtée chaque année par un arrêté du ministre chargé de l'économie ; de l'exploitation, à des fins

Ainsi, la constitution d'Epsilon permet d'assurer, pour l'Insee et les SSM, la conservation et la diffusion sur le long terme des publications de la statistique publique française, avec par rapport à la diffusion sur insee.fr, plusieurs avantages : sur insee.fr, on ne dispose que de publications électroniques, relativement récentes ; ces publications sont dispersées sur diverses pages du site ; leur conservation à long terme n'est pas assurée ; et rien n'a été prévu pour les publications disponibles seulement sur papier. Epsilon offre aussi l'avantage d'inscrire ces publications dans un réseau de référencement culturel et scientifique, avec possibilité de moissonnage par Gallica (BnF), Isidore (CNRS) ou d'autres entrepôts.

Les documents électroniques sont déposés dans un espace commun, sur une plate-forme dédiée, avec une URL stable, ce qui évite le problème des « liens cassés ». Pour chaque publication, une vingtaine de métadonnées (auteur, titre...) sont référencées selon un système partagé (norme Dublin Core). Il y a exposition et partage de ces métadonnées avec d'autres entrepôts (norme OAI – « archives ouvertes », utilisée par le monde universitaire) par un système de « moissonnage », d'où des échanges, possibles dans les deux sens, avec d'autres entrepôts construits selon les mêmes normes, afin d'accéder aux publications ou d'importer les notices de catalogue correspondantes. Des logiciels tels que Dspace, EPrints, CDSWare et HAL ont été développés pour permettre la création d'archives ouvertes ; Epsilon a été construit avec Dspace.

Plus de 27 000 publications numériques ou numérisées

Tous les services statistiques ministériels (SSM) sont invités à contribuer à ce dispositif. À ce jour, Epsilon contient des publications de l'Insee et de 7 SSM : Dares (ministère du travail), Drees (ministère de la santé), SSP (ministère de l'agriculture), DEPP (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), OED (ministère de la défense), DESL (département des études et statistiques locales, à la DGCL, ministère de l'intérieur) et, très récemment, SSMSI (service statistique ministériel de la sécurité intérieure).

Le chargement a commencé en octobre 2010, et le site a été ouvert en mai 2011. Au début juin 2016, il y avait dans Epsilon plus de 27 000 publications (nombre qui actuellement s'accroît de 6 000 par an) :

19 300 de l'Insee (12 200 nationales, 7 100 régionales),
2 800 du ministère du Travail (Dares),
1 300 du ministère de la Santé (Drees),
3 100 du ministère de l'Agriculture (SSP, 1 500 nationales, 1 600 régionales),
300 du ministère de l'Éducation (DEPP),
100 du ministère de la Défense (OED)
et 100 de la direction générale des collectivités locales (ministère de l'intérieur, DGCL/DESL).

Ceci représente un total de plus de 300 000 pages. Il y a plusieurs moyens d'accéder à Epsilon :

soit par le portail documentaire <http://bibliotheque.insee.net/> ;

soit par l'adresse directe www.epsilon.insee.fr ;

soit via le site www.insee.fr, rubrique Publications, sélectionner dans le bandeau droit : *Epsilon* ;

soit encore, plus simplement, dans un moteur de recherche, en notant les deux mots suivants : *epsilon insee*.

Epsilon

Insee - Publications nationales

Recherche avancée

Feuilleter par

- Organisme ou Collection
- Date de publication
- Auteur
- Titre
- Sujet
- Thème Insee

Services personnalisés

- Mon Espace (utilisateurs autorisés)
- Aide

Lien utiles

- Portail documentaire de la bibliothèque de l'Insee : accédez au catalogue Aladin, aux ressources et aux services documentaires de l'Insee



Dans: Insee - Publications nationales

Recherche OK

ou Parcourir

Thème Insee Sujet Titre Auteur Date de publication

- Insee Première (1989-...)
- Economie et Statistique (1969-...)
- Insee Méthodes (1989-...)
- Insee Analyses (2011-...)
- Insee Focus (2014-...)
- Insee Références
- Note de conjoncture (1985-...)
- Point de conjoncture (1997-...)
- Conjoncture in France (1990-...)
- Documents de travail (1985-...)
- Statéco (1972-...)
- La France en bref (2015-...)
- Insee Actualités Magazine (2005-2013)
- La France dans l'Union européenne (2008)
- L'Insee en bref (2010-...)
- Insee Résultats. Emploi-Revenus (1989-1996)
- Insee Résultats. Système productif (1989-2001)
- Point conjoncturel (1985-1996)
- Tendances de la conjoncture (1969-1984)
- Synthèses (1995-2004)
- Archives et documents (1980-1989)
- Courrier des statistiques (1977-2011)
- Premiers résultats (1983-1989)
- Les Collections de l'Insee. Série C : comptes et planification
- Insee Etudes (1989-1993)

Dépôts récents

Une photographie du marché du travail en 2015. Le chômage se stabilise, mais les chômeurs de longue durée restent nombreux

En 2015, la hausse du pouvoir d'achat dope la consommation des ménages

Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010

Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1992

Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 1991, 1992 et 1993

Fils RSS



Les collections de publications nationales de l'Insee

Outre les publications récentes, Epsilon s'enrichit régulièrement de documents produits grâce à un vaste chantier de numérisation des publications papier plus anciennes. Ceci concerne à la fois des têtes de collections de revues devenues électroniques (par exemple Économie et statistique) ou des collections aujourd'hui fermées (comme Archives et documents). Trois filières de numérisation ont été utilisées :

en interne, par la division Documentation (bibliothèque) avec un « scanner de livres » format A2 ;

par le portail Persée pour les revues Économie et statistique, (depuis 1969, terminé) et Études et conjoncture (1946-1969, en cours de validation) ;

par la Bibliothèque nationale de France, pour les Annuaire statistiques de la France de 1877 à 2007 et d'autres publications statistiques anciennes (200 000 pages sur 2012 à 2014, 140 000 sur 2015-2016).

On assure en aval de la numérisation, avant chargement de la publication dans Epsilon en format pdf/A, un traitement de reconnaissance de caractères (OCR = optical character recognition), qui offre des facilités de copie d'extraits du texte, et qui permet la recherche plein texte. De nombreux logiciels OCR existent ; pour Epsilon, l'Insee utilise Omnipage.

Deux types de chargement

L'alimentation est effectuée par l'Insee pour les publications de l'Insee, nationales et régionales, et par chaque SSM pour ses publications.

Elle se fait par lots, pour le stock de publications anciennes : pour chaque lot, un fichier Excel avec les métadonnées (une vingtaine de colonnes, avec une ligne par publication) et un dossier de fichiers pdf (les publications) sont transmis à l'Insee, qui assure le chargement.

Elle se fait « au fil de l'eau », pour le flux des publications qui viennent de paraître : pour chaque publication, saisie directe par le SSM dans un formulaire électronique (selon des consignes de saisie, classifications et thésaurus pour l'indexation fournis par l'Insee).

Les collections de publications régionales de l'Insee sont classées par région. La liste des régions contient à la fois les « anciennes » régions (exemple : Auvergne) et les « nouvelles » régions issues de la réforme territoriale (exemple : Auvergne – Rhône-Alpes). De nouvelles collections ont été créées à partir de janvier 2016 pour les nouvelles régions. Les collections des anciennes régions restent dans Epsilon, même si elles ont cessé de paraître à la fin de l'année 2015.

L'avenir d'Epsilon

La bibliothèque numérique Epsilon permet de renforcer la mission de coordination statistique de l'Insee vis à vis des SSM. Le but visé est d'arriver à y inclure tous les SSM, qui sont aujourd'hui au nombre de 17.

À court ou moyen terme, on prépare une refonte de ce site, pour aboutir à plus de commodité et de « convivialité » dans la recherche des publications. Il reste aussi à mettre en place le moissonnage des sites extérieurs (Gallica sait moissonner Epsilon, mais Epsilon ne sait pas encore moissonner Gallica).

Enfin, pour les publications de l'Insee, l'existence d'Epsilon évite que sur le site insee.fr qui est en cours de refonte, on continue à laisser « s'entasser », sans limite de durée, les publications récentes qui y ont été successivement chargées. Il est donc prévu d'organiser le versement automatique des numéros anciens vers Epsilon, après une durée déterminée selon les collections, par exemple 10 ans pour les Informations Rapides, 15 ans pour Insee Première.

Par Michel de Saboulin,
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

// La bibliothèque de l'Insee

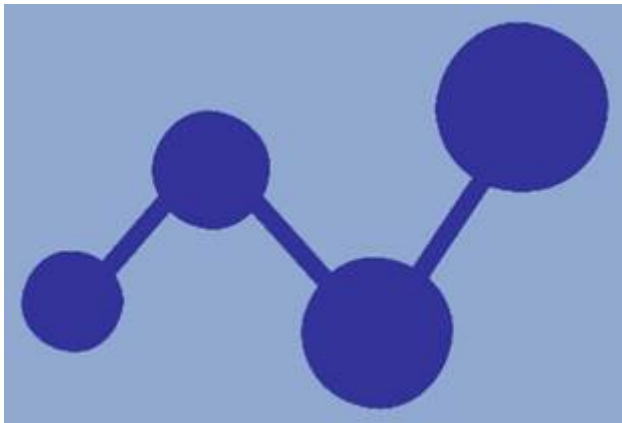
La bibliothèque de l'Insee, créée en même temps que l'Institut, a été constituée entre 1946 et 1951 par la réunion des fonds documentaires des organismes qui ont précédé l'Insee (Statistique Générale de la France, Service National des Statistiques) et du Service des économies étrangères du ministère de l'Économie nationale, avec le fonds économique du centre de documentation économique de la Bibliothèque nationale. Cet héritage constitue aujourd'hui le fonds ancien de la bibliothèque, avec des collections qui remontent pour une grande partie au milieu du XIXe siècle.

Aujourd'hui insérée dans l'unité ressources documentaires et archivage, la bibliothèque de l'Insee est une bibliothèque à la fois patrimoniale et contemporaine, spécialisée dans les domaines statistique, démographique, économique, et sciences sociales. Sa valeur repose sur le caractère historique et international de ses fonds. Elle est à ce titre pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour les études statistiques et économiques.

Son fonds est composé de plus de 100 000 ouvrages et d'environ 13 000 titres de revues et séries, soit presque 9 kilomètres linéaires de rayonnages, répartis entre des réserves en sous-sol de la Direction générale de l'Insee à Malakoff, et à Amiens. Elle dispose depuis mai 2014 d'un portail documentaire (adresse directe : <http://bibliotheque.insee.net>, ou saisir dans un moteur de recherche : bibliotheque insee). Ce portail permet aussi d'accéder à des lettres de veille hebdomadaires sur les thèmes « Travail – Emploi », « Entreprises », « Conjoncture ». Depuis le 27 avril et jusqu'à la fin octobre 2016, après l'exposition sur Edmond Malinvaud (ancien directeur général de l'Insee), elle présente une exposition anniversaire « 70 ans de publications à l'Insee ».

[Retour au sommaire](#)

>> Les données au service de la transformation de l'action publique : le rapport 2015 de l'Administrateur général des données



Le premier rapport de l'Administrateur général des données, rendu public en janvier, expose notamment le rôle des données pour l'action de l'État, et les potentialités innovantes que permet d'envisager leur exploitation. Il présente son analyse de la situation en matière de gouvernance des données, ainsi que ses pistes pour en améliorer l'exploitation et la circulation entre les administrations.

Intitulé « [Les données au service de la transformation numérique](#) », le rapport 2015 de l'Administrateur général des données (AGD), Henri Verdier, expose ses chantiers pour améliorer la gouvernance des données de l'État, tout en expliquant les freins rencontrés.

Premier rapport de l'Administrateur général des données

Le [décret n° 2014-1050 du 16 septembre 2014](#) a institué, auprès du Premier ministre, un Administrateur général des données (AGD), rattaché au Secrétaire général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). Il est chargé de coordonner l'action des administrations en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation et d'exploitation des données par les administrations. Il organise, dans le respect de la protection des données personnelles et des secrets protégés par la loi, la meilleure exploitation de ces données et leur plus large circulation, notamment aux fins d'évaluation des politiques publiques, d'amélioration et de transparence de l'action publique et de stimulation de la recherche et de l'innovation.

Il remet chaque année au Premier ministre un rapport public sur l'inventaire, la gouvernance, la production, la circulation, l'exploitation des données par les administrations.

Le rôle des données et le potentiel des sciences de la donnée

Après une mise en perspective historique, le rapport analyse le rôle des données dans l'action publique. Il souligne notamment « le développement progressif de données de plus en plus variées et précises, avec le tournant numérique de la prolifération des données issues de l'informatisation des systèmes de gestion », ainsi que « les utilisations de plus en plus nombreuses de ces données, et donc les ambitions légitimes qui peuvent être fondées sur ces nouvelles pratiques ».

Comme un aperçu des gains d'une meilleure gestion des données de l'État, l'introduction du rapport s'ouvre sur une illustration de l'« immense potentiel d'efficacité, de maîtrise des dépenses et de justice de l'action publique » de l'analyse prédictive des données : « prédire et empêcher les vols de voitures, optimiser les temps d'attente aux urgences, mieux cibler les contrôles douaniers, détecter les immeubles passoires énergétiques, repérer les entreprises qui vont prochainement recruter et les signaler aux demandeurs d'emploi concernés »...

Un an d'action de l'AGD

Dans son rapport, Henri Verdier revient sur la première année d'exercice de l'Administrateur général des données, articulée autour de trois objectifs.

« 1/ Mettre les datasciences au service des politiques publiques
En 2015, l'Administrateur général constitué une équipe de quatre "datascientists", proposant ses services aux administrations, a réussi, en moins d'un an, à produire plusieurs résultats encourageants

avec des ministères volontaires. On notera en particulier les résultats suivants :

- une mission avec le Service des achats de l'État, permettant d'analyser en détail la consommation d'électricité de l'État et de nourrir ainsi une stratégie d'achat optimisée ;
- une mission avec le Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure ayant permis de développer un modèle de prédiction des vols de voiture à l'échelle d'un département ;
- une mission menée avec les équipes de Pôle emploi permettant de prédire avec une probabilité de 80 % une entreprise qui recrutera un profil donné dans le trimestre à venir, et qui a permis à Pôle emploi appuyé par le SGMAP de développer le service "La bonne boîte".

2/ Faciliter la circulation des données au sein des administrations

L'Administrateur général des données a mis en place une procédure de saisine qui permet à quiconque de faire connaître des difficultés liées à une mauvaise circulation des données.

Au cours de l'année 2015, une douzaine de saisines, en provenance d'agents des services de l'État ou des collectivités, de chercheurs, de journalistes, d'entreprises ou d'individus portant des projets d'utilisation de données, ont été traitées. Par ailleurs, le Ministère de la Santé et des Affaires sociales a sollicité un avis formel de l'AGD dans le cadre de la préparation du projet de loi Santé.

Un soutien a été apporté à la mission en charge d'évaluer les ventes de données entre administrations pilotée par Monsieur Antoine Fouilleron de la Cour des Comptes.

3/ Faire levier sur les écosystèmes

Au cours de l'année 2015, l'Administrateur général des données a préparé un marché cadre d'appui en datasciences. Ce marché entre dans la stratégie générale du SGMAP d'appui aux administrations. Ces dernières auront donc la possibilité, en 2016 de bénéficier de ressources supplémentaires pour mener des projets de datasciences. »

// Les 5 propositions du rapport Fouilleron en matière d'échange de données entre administrations

Proposition 1 : Fixer le principe de gratuité des échanges de données entre les administrations au titre de leur mission de service public dans la loi, et ne prévoir une possibilité de maintien de tarification de ces échanges que pour les données à façon issues d'un traitement complexe et le cofinancement d'enquêtes.

Proposition 2 : Réaffirmer, au sein d'une circulaire du Premier ministre, le principe de gratuité totale des échanges de données entre les services de l'État, y compris pour les données à façon complexe, et étendre ce principe aux relations réciproques entre l'État et ses opérateurs pour l'exercice des missions de service public.

Proposition 3 : Assurer la neutralisation des flux budgétaires constatés au titre des échanges de données à titre onéreux par des transferts en base dans le projet de loi de finances pour 2017.

Proposition 4 : Accompagner la mise en œuvre du principe de gratuité des échanges de données entre administrations par le déploiement d'infrastructures et de services propres à favoriser la standardisation et la normalisation de ces échanges. Rédiger une licence-type pour les échanges de données entre administrations.

Proposition 5 : Approfondir l'analyse sur les freins non budgétaires à la bonne circulation des données entre les administrations, réaliser le répertoire des bases de données des administrations et objectiver les contraintes juridiques pouvant restreindre la diffusion aux administrations des données couvertes par un secret protégé par la loi.

Pour en savoir plus : Rapport au Premier ministre, [« Les échanges de données réalisés à titre onéreux entre les administrations »](#), Antoine Fouilleron, décembre 2015.

« Le manque de gouvernance des données »

Le rapport s'attache ensuite à « identifier les principaux freins constatés, après un an d'expérimentation, au bon usage de ces données et d'interroger ainsi les principes actuels – même s'ils sont tacites – qui sous-tendent la gouvernance par défaut qui existe aujourd'hui. En effet, en l'absence de gouvernance explicite, les règles qui président aux relations entre administrations, ou les choix d'architecture qui organisent l'informatique de l'État, dessinent, de facto, une gouvernance par défaut. »

Soulignant « le manque de gouvernance des données comme frein au potentiel des données », le rapport explique comme l'État, « focalisé sur la fiabilité, la sécurité et la maîtrise des coûts, (...) a négligé l'interopérabilité, l'accessibilité et la capacité d'usage, et a donc toléré une culture de silos,

des divergences de formats avec des qualités excessives ou au contraire dégradées, une sous-traitance excessive et une perte globale de souveraineté et d'autonomie sur ses propres données. »

La méconnaissance des données par l'administration et la difficulté d'y accéder entraîne parfois la duplication du travail de production (exemple : une base de géolocalisation des adresses s'est construite parallèlement à l'INSEE, la DGFIP et à la Poste). Ces difficultés proviennent en partie du choix de conception du système d'information opéré en fonction des contraintes et priorités antérieures au développement des nouveaux usages des données.

Soumis à des délais de plus en plus courts et faisant face à des difficultés de ressources humaines, l'État a aussi recouru de plus en plus à la sous-traitance, impliquant parfois une renonciation implicite ou explicite à ses propres données, les fournisseurs pouvant parfois faire valoir le droit de la propriété intellectuelle sur certaines données.

Dans la crainte de dévoiler certains secrets légaux, de procéder à un croisement de fichiers interdit, d'être débordé par la demande, il existe un « difficile partage des données au sein des administrations ». Le rapport souligne que « la culture de coopération interministérielle, de coopération avec les services déconcentrés, et avec les collectivités locales, est encore insuffisante ». Il faut d'ailleurs signaler la mise en place, conformément au décret de 2014, d'une procédure de saisine de l'AGD (12 reçues au cours de cette première année).

Pistes pour une bonne gouvernance des données

« Le rapport formule plusieurs recommandations et cette ambition va être l'un des fils rouges de l'action de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), au sein du SGMAP, dans les années à venir ».

Le plus important consistera à poursuivre la logique de développement de projets concrets, rapides et décloisonnant permettant de fluidifier le système d'informations de l'État, à l'image de France Connect, la Base adresse nationale, et l'approche startups d'État.

Pour cela, l'AGD préconise de définir un cadre général pour la vente de données entre administrations et d'accompagner les producteurs de données dans la transformation de leur modèle économique avec les « Programme d'investissement d'Avenir ». Mais aussi à diffuser les nouveaux usages de la donnée pour créer une communauté de pratiques et stimuler l'apprentissage.

Les autres recommandations visent à préciser la doctrine d'application des secrets légaux et à construire avec la CNIL et les administrations un « pack de conformité » définissant un ensemble de bonnes pratiques de traitement de données potentiellement à caractère personnel, en adéquation avec le règlement européen sur la protection des données et en conformité avec la loi « informatique et libertés » de 1978, tout en renforçant les méthodes d'anonymisation de fichiers disponibles dans l'État. Afin de faciliter l'anonymisation pour une meilleure gouvernance de la donnée, sera identifié un « pôle d'expertise » par l'AGD qui devra étudier la question d'un point de vue juridique mais aussi technique. Il sera chargé d'accompagner les administrations dans cette démarche et de leur fournir un « kit d'anonymisation ».

[Retour au sommaire](#)

INTERNATIONAL

>> Union européenne : plan d'action 2016-2020 pour l'administration en ligne



La Commission européenne a présenté le 19 avril un troisième plan d'action en matière d'administration numérique couvrant la période 2016-2020. Dans le cadre de la stratégie pour un marché unique numérique, l'objectif de ce plan étant de fournir d'ici 2020 des services publics « conviviaux, personnalisés et sans frontières » aux particuliers et aux entreprises.

« D'ici à 2020, l'Union européenne devrait être dotée d'administrations et d'institutions publiques ouvertes, efficaces et inclusives, qui fourniront à tous les citoyens et entreprises de l'UE des services publics numériques de bout en bout conviviaux, personnalisés et sans frontières. Il est possible, en faisant appel à des approches innovantes, de concevoir et de fournir des services de meilleure qualité qui correspondent aux besoins et aux demandes des citoyens et des entreprises. Les administrations publiques exploitent les possibilités offertes par le nouvel environnement numérique pour faciliter leurs interactions avec leurs homologues et avec les parties intéressées ».

La stratégie pour un marché unique numérique établit les objectifs stratégiques consistant à « moderniser l'administration publique, à assurer l'interopérabilité transfrontière et à faciliter l'interaction avec les citoyens », afin d'accélérer le passage au numérique des administrations publiques dans les États membres et de la Commission, notamment par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les principes

Pour répondre à ces objectifs, les administrations publiques sont appelées à respecter certains principes comme l'utilisation du numérique par défaut, tout en garantissant des services publics accessibles, inclusifs, transfrontières et interopérables dans l'ensemble du marché unique. Dans le but de renforcer la confiance dans les services numériques, les administrations se doivent d'être transparentes et de partager leurs informations et leurs données, tout en préservant le cadre juridique applicable à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

Sur cette base, le plan de la Commission prévoit un certain nombre d'actions d'ici 2020.

Marchés publics : passation électronique et interopérabilité des signatures

Le plan vise la passation entièrement électronique des marchés publics et l'interopérabilité des systèmes de signatures électroniques. Selon les termes de la Commission, « tout sera mis en œuvre pour que d'ici à 2018, les entreprises puissent soumissionner par voie électronique pour des marchés publics n'importe où dans l'union et que, d'ici à 2019, les administrations publiques de l'UE acceptent la facturation électronique ». Pour cela, est révisé le Cadre d'interopérabilité européen (IEF) et est développé un prototype de catalogue européen de normes TIC favorisant l'interopérabilité.

Le principe « une fois pour toutes » pour les entreprises par-delà les frontières

La Commission prévoit la mise en place d'un projet pilote sur le principe d'« une fois pour toutes » avec les administrations, pour que les entreprises puissent s'acquitter de leurs formalités administratives auprès des pouvoirs publics d'un seul pays de l'Union européenne, même si elles exercent leurs activités dans d'autres États membres de l'UE.

Un portail numérique unique

Ce portail regroupe les sites européens existants (comme Your Europe ou Solvit) et permet aux utilisateurs d'obtenir toutes les informations, l'assistance et les services de résolution des problèmes dont ils ont besoin pour exercer leurs activités efficacement au-delà des frontières.

Le portail e-Justice comme guichet unique

Le portail e-justice devient un guichet unique et se fait le relais de l'interconnexion de tous les registres de commerce et registres d'insolvabilité des États membres de l'Union. Les entreprises et les autorités nationales peuvent alors effectuer des recherches parmi les informations enregistrées par les entreprises dans les registres nationaux.

Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI)

L'EESSI est un système informatique destiné à aider les organismes de sécurité sociale dans l'UE à échanger des informations plus rapidement et d'une manière plus sécurisée, avec pour ambition de protéger les droits du citoyen et favoriser la mobilité transfrontière des personnes.

Développement de services de santé en ligne transfrontières

La Commission aide les États membres à développer des services de santé en ligne, permettant l'échange transfrontière des prescriptions électroniques ainsi que l'accès électronique des patients à leurs données médicales.

Le développement du portail européen EURES sur la mobilité et l'emploi

La Commission vise à offrir plus de services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs, avec pour objectif de faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi au sein de l'Union.

Enfin, la Commission prône une interaction numérique entre les administrations publiques, les citoyens et les entreprises. Pour cela, elle envisage d'accélérer le déploiement et l'adoption de l'infrastructure de données prévue par la directive INSPIRE, en recueillant plus efficacement auprès des citoyens et des entreprises les données fournies par l'infrastructure d'information géographique « pour la mise en œuvre de politiques au niveau de l'Union ».

Pour en savoir plus : [communication](#) de la Commission européenne « Plan d'action européen 2016-2020 pour l'administration en ligne - Accélérer la mutation numérique des administrations publiques », du 19/04/2016

[Retour au sommaire](#)

ACTUALITE

>> Agenda des travaux du COEPIA

Réunion de la Formation spécialisée « Données publiques et participation des citoyens à la vie publique » (F/DP)	08/07/2016
Réunion de la Formation spécialisée « Publication administrative et édition publique » (F/PA)	07/07/2016
Réunion de la Formation spécialisée « Qualité de l'information administrative des usagers » (F/IA)	06/07/2016

septembre 2016

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

octobre 2016

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

novembre 2016

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

■ F/PA ■ F/IA ■ F/DP

ACTUALITE

>> Initiatives

Secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification	Remise du Prix « Soyons clairs » (COEPIA-Défenseur des droits) pour le langage clair dans les services publics	12/07/2016
Premier ministre	Décret du 30/06/2016 portant nomination du médiateur du livre (M. Marc Schwartz)	02/07/2016
SGMAP (DINSIC)	Ouverture d'api.gouv.fr, portail d'interfaces de programmation applicative (API)	21/06/2016
SGMAP (Etalab)	Ouverture de la consultation sur le rapport d'étape du « Plan d'action national pour une action publique transparente et collaborative » 2015-2017	13/06/2016
Ministre de la Défense	Réponse à la question n°21308 du député Lionel Tardy relative à la stratégie de publication du ministère de la Défense	07/06/2016
Président du COEPIA	Décision du 27/05/2016 portant nomination au sein de la formation spécialisée du COEPIA, chargée de rendre un avis sur les projets de décrets relatifs aux modalités de fixation des redevances de réutilisations d'informations publiques	03/06/2016
Laurence Monnoyer-Smith (Commissariat général au développement durable)	Rapport de préfiguration de la fonction de superviseur général des données du ministère de l'environnement	31/05/2016
Premier ministre	Décret n°2016-685 du 27/05/2016 autorisant les téléservices tendant à la mise en œuvre du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique	29/05/2016
Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration	Rapport « La transition numérique de l'administration territoriale de l'État »	13/05/2016

[Retour au sommaire](#)

Secrétariat du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative
26, rue Desaix 75727 Paris cedex 15 - secretariat.coepia@dila.gouv.fr - www.gouvernement.fr/coepia
Directeur de la publication : Bernard PÊCHEUR
ISSN 2267-9022 - Tous droits réservés

Vous recevez cette lettre parce que vous participez aux travaux du COEPIA, qu'un membre a souhaité vous la faire parvenir, ou que vous vous êtes abonné. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations à caractère personnel qui vous concernent. Ce droit s'exerce auprès du secrétariat du Conseil d'orientation.

Abonnement/désabonnement : secretariat.coepia@dila.gouv.fr